



ORANGE, le 18 Avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

ROUTE DE CADEROUSSE -

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de réparation du réseau d'eau, **Route de Caderousse**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par un pilotage manuel.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 29 Avril 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 15 jours (2 jours d'intervention), sous l'entière responsabilité de la Société SUFFREN TP de BEDARRIDES.